AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES AVOUDREY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 19 GRANDE RUE – 25 690 AVOUDREY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES AVOUDREY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 15 Mai 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	22 813 €	19 261 €	3 552 €	2 737 €	Report à nx association	92 454 €	88 069 €
					Resultat sous contrôle Avoudrey	45 327 €	68 072 €
Cautions	0 €		0 €	0 €			0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	5 112 €	-18 360 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**22 813 €**	**19 261 €**	**3 552 €**	**2 737 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**142 893 €**	**137 781 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 970 €	1 892 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	24 018 €	2 438 €	21 581 €	34 916 €	Dettes fournisseurs	36 046 €	28 911 €
Autres créances diverses	30 443 €		30 443 €	43 798 €	Autres dettes diverses	1 400 €	1 245 €
					Dettes fiscales et sociales	35 128 €	37 424 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	165 825 €		165 825 €	128 134 €	Pdt constatés d'avance	4 885 €	3 063 €
Charges constatées d'avance	922 €		922 €	730 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**221 209 €**	**2 438 €**	**218 771 €**	**207 578 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**79 430 €**	**72 535 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**244 022 €**	**21 699 €**	**222 323 €**	**210 315 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**222 323 €**	**210 315 €**

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales AVOUDREY

Familles rurales
Vivre mieux !

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 560,00 €	1 680,00 €
Cotisations différents échelons	1 560,00 €	1 680,00 €
Ventes de biens et de services	177 478,51 €	174 544,83 €
Participation des familles	164 632,03 €	161 129,13 €
Participations diverses	12 530,81 €	12 300,84 €
Part. associations MAD personnel	295,67 €	1 090,86 €
Vente de marchandises	20,00 €	24,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	138 052,37 €	150 676,23 €
Subvention CAF Bonus Territoire	47 376,95 €	47 635,01 €
Subvention CAF MSA PSO	23 605,27 €	23 212,95 €
Subvention CAF MSA PSU	67 070,15 €	79 828,27 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	0,00 €	
	0,00 €	
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	143 109,22 €	137 343,03 €
Subventions CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	143 109,22 €	137 343,03 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	2 990,97 €	15 431,19 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	-1 778,86 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	16 714,48 €
Reprises sur provision	2 990,97 €	495,57 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	183,02 €	140,37 €
Produits divers de gestion courante	51,92 €	22,86 €
UDAF Fds special	131,10 €	117,51 €
Total I	463 374,09 €	479 815,65 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 555,20 €	1 530,90 €
Cotisations différents échelons.	1 555,20 €	1 530,90 €
Achats	35 560,06 €	21 214,27 €
Alimentation Boisson	13 208,60 €	12 253,03 €
Fournitures d'activites	2 382,90 €	1 839,01 €
Fournitures d'entretien	6 772,95 €	4 580,31 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	88,30 €	79,35 €
Fournitures diverses	13 107,31 €	2 462,57 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	120 083,73 €	123 831,12 €
Sous traitance repas	55 980,62 €	54 176,74 €

AGILIANCE AUDIT

Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	669,60 €	2 669,95 €
MAD locaux	13 500,00 €	13 500,00 €
Entretien et réparation	3 114,41 €	3 736,61 €
Prime d'assurance	409,57 €	0,00 €
Services extérieurs divers	76,00 €	397,57 €
MAD du personnel	22 915,92 €	27 044,11 €
Programme pedagogique	1 918,60 €	2 597,34 €
Honoraires	14 827,46 €	10 840,00 €
Transports	1 537,03 €	2 552,24 €
Hebergement	462,65 €	1 139,08 €
Reception restauration	18,10 €	829,09 €
Frais de deplacement	596,50 €	184,20 €
Frais de structure divers	4 057,27 €	4 164,19 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	295 575,92 €	346 965,91 €
Rémunération du personnel	285 930,04 €	332 691,74 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 633,20 €	1 531,20 €
Formation du personnel	8 012,68 €	12 742,97 €
Dotations aux amortissements et provisions	4 701,83 €	6 240,59 €
Dotation aux amortissements	2 507,43 €	2 398,72 €
Provision charges et risques divers	1 239,57 €	2 383,35 €
Provisions depart en retraite	954,83 €	1 458,52 €
	0,00 €	
Autres charges	340,74 €	437,51 €
Charges diverses de gestion courantes	18,32 €	28,24 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	322,42 €	334,27 €
Cotisation UDAF	0,00 €	75
Total II	457 817,48 €	500 220,30 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**5 556,61 €**	**-20 404,65 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 650,20 €	1 430,00 €
Total III	1 650,20 €	1 430,00 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 650,20 €**	**1 430,00 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**7 206,81 €**	**-18 974,65 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	10 000,00 €
Produits sur exercices anterieurs	4 637,41 €	2 667,50 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	4 637,41 €	12 667,50 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	11 815,72 €
Charges sur exercices antérieurs	6 731,99 €	237,46 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	6 731,99 €	12 053,18 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-2 094,58 €**	**614,32 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**469 661,70 €**	**493 913,15 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**464 549,47 €**	**512 273,48 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**5 112,23 €**	**-18 360,33 €**
	0,00 €	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		

AGILIANCE
AUDIT

	Prestations en nature	0,00 €	
	Bénévolat	1 758,00 €	
Total		**1 758,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux	0,00 €	
	Prestations en nature	0,00 €	
	Personnel bénévole	1 758,00 €	
Total		**1 758,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 13/03/2025

Nom et Qualité du signataire :

Madame Sonia VOIDEY

AGILIANCE
AUDIT

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	5 112 €
Total du bilan	222 323 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales AVOUDREY est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers
- par la contribution des communes et la CAF
l'accueil de loisirs et la crèche exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il y a eu une démission ainsi qu'un licenciement.
Les effectifs enfants ont augmenté sur le midi.
En 2023, les transferts de charges liés à la rémunération du personnels étaient comptabilisés en 7910000
ils sont à compter du 1er janvier 2024 dans les comptes 6490000.

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association		4 385,58 €
- Report à nouveau Cmne Avoudrey	-	22 745,91 €
Total Résultat 2023	**-**	**18 360,33 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	- €	- €	2 424,31 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	6 611,25 €	449,99 €	- €	7 061,24 €
Mobilier	6 911,97 €	991,41 €	293,00 €	7 610,38 €
Matériel	3 836,52 €	1 880,47 €	- €	5 716,99 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	19 784,05 €	3 321,87 €	293,00 €	22 812,92 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 424,31 €	- €	- €	2 424,31 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	5 831,52 €	517,05 €	- €	6 348,57 €
Mobilier	5 794,94 €	957,53 €	293,00 €	6 459,47 €
Matériel	2 996,17 €	1 032,85 €	- €	4 029,02 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	17 046,94 €	2 507,43 €	293,00 €	19 261,37 €

AGILIANCE
AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	22 074,23 €	22 074,23 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	22 704,29 €	22 704,29 €	- €	- €
Collectivités locales	2 754,00 €	2 754,00 €	- €	- €
Autres créances	5 211,22 €	5 211,22 €	- €	- €
Sous Total	***52 743,74 €***	***52 743,74 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	921,96 €	921,96 €		
Total créances	**53 665,70 €**	**53 665,70 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**921,96 €**
Maintenance info et licences info 2024	825,96 €
Assurance matériel	96 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	3 313,14 €	514,80 €	1 389,99 €	2 437,95 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	3 313,14 €	**514,80 €**	**1 389,99 €**	**2 437,95 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque				- €
Provision retraite	1 891,68 €	78,62 €	- €	1 970,30 €
	1 891,68 €	**78,62 €**	**- €**	**1 970,30 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Néant

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

Néant

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	36046,04	36 046,04 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1340,07	1 340,07 €	- €	- €
Dettes Usagers	60,13 €	60,13 €	- €	- €
Dettes Personnel	17973,16	17 973,16 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	19 149,84 €	19 149,84 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**74 569,24 €**	**74 569,24 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**74 569,24 €**	**74 569,24 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	4 885,00 €	4 885,00 €		
TOTAL GENERAL	**79 454,24 €**	**79 454,24 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**4 885 €**
Participations Familles Danse Janvier à Juin 2025	4 885 €

Factures Non Parvenues	**4 024 €**
Téléphone	24 €
Honoraires CAC	3 720 €
Professeur sport	270 €
Solde dématérialisation	10 €

AGILIANCE
AUDIT

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	78	18,90 €	1 474,20 €
Cotisation association locale	78	1,10 €	85,80 €
			- €
		20,00 €	1 560,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	- €

Charges sur exercices antérieurs	6 732 €
Factures 2022	2 424 €
Solde PSO	934 €
Groupama solde incendie	2 844 €
INDU CAF 2019	530 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	0 €

Produits sur exercices antérieurs	4 637 €
Chorum	876 €
CAF PSU 2021	961 €
Aide CCPHD 2021/2022	1 000 €
PSO 2021-2022	1 630 €
Divers	169 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,13	0,34
TOTAL	**10,13**	**0,34**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années d'un montant de 1970,30 €

10 PROJECTIONS 2025

Des travaux dans la crèche ainsi qu'au périscolaire sont prévus notamment au niveau de la cuisine.

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	164 632,03 €
CAF	138 052,37 €
MSA	- €
Communes	143 109,22 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	- €
	445 793,62 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

Les bénévoles sont présents pour organiser des activitées danses, vide grenier...
cela représente 120 h de bénévolat soit l'équivalent en salaire chargé de 1758€

AGILIANCE
AUDIT